

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 21 (1913)
Heft: 12

Quellentext: Correspondance de F.C. de la Harpe avec D'Alberti de 1828 à 1830
Autor: Harpe, F.C. de la / D'Alberti

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

certaines familles à régner sur les peuples. » (Dr C. Hilty, les *Cons. féd. de la Suisse*, p. 6).

Nous comprenons fort bien que de vieux patriciens bernois, jetés brusquement à bas de leur trône et encore sous le coup de cette chute douloureuse, aient jadis manifesté leur colère par d'aigres récriminations.

Mais, il est vraiment fort étrange qu'en plein XX^e siècle des Suisses, qui ont la prétention d'enseigner le peuple, semblent regretter l'émancipation du Pays de Vaud. A les entendre les Vaudois de 1798 auraient trahi leur patrie ! Dans son indignation M. Gobat enfle la voix et veut stigmatiser le grand traître. Il choisit donc dans son carquois le trait qu'il pense être le plus acéré et décoche contre Fréd.-Cés. de la Harpe l'épithète de... « plat valet » ! C'est vraiment burlesque.

M. Ed. Secretan, dans la *Gazette de Lausanne* du 15 février 1901 et M. P. Maillefer dans la *Revue* du 8 février 1904, ont fait bonne justice de ces appréciations saugrenues. Nous renvoyons le lecteur à leurs patriotiques protestations.

B. DUMUR.

CORRESPONDANCE DE F. C. DE LA HARPE AVEC D'ALBERTI DE 1828 à 1830

(Suite)

De La Harpe à d'Alberti

(en session de la Diète à Berne).

Lausanne, 5 août 1830.

Très cher, respectable et honoré concitoyen et ami,

Arrivez, arrivez ; je vous attends à Lausanne¹. Vous logerez chez nous, avec Messieurs vos Collègues qui voudront bien me faire cet honneur. Je me fais une fête de vous revoir, de

¹ On se souvient de l'insistance avec laquelle, depuis plusieurs années, de la Harpe invitait d'Alberti à venir lui rendre visite à Lausanne. Voir lettre du 21 juillet 1830 dans le numéro d'octobre.

pouvoir jaser cordialement avec vous, et de vous mettre en relation avec des hommes dignes de vous connoître. — Ma maison est dans la *Rue du Martheray*, la première qu'on traverse, en arrivant de Berne, à droite en descendant : une porte grillée en fer indique son entrée. J'espère que ce billet arrivera encore à tems. Ma femme se réjouit de pouvoir vous remercier encore du bon accueil que vous nous avez fait à deux reprises, et ma nièce qui, ce matin même est partie pour Genève, aura bien du regret de vous avoir manqué. — Très à la hâte. Recevez l'assurance réitérée de tous les sentimens que vous avoue

F.-C. DE LA HARPE.

D'Alberti à de La Harpe.

Olivone, 8 septembre 1830.

M. le Général, très-honoré et très-respectable ami !

Je pense que ces lignes arriveront à Lausanne à peu près lorsque vous y serez de retour d'Aix, et j'espère, je désire vivement que vous en soyez revenu avec cet affermissement de vigueur, qui vous prémunira contre le danger d'une rechute. Dans cet espoir je vous en félicite de tout mon cœur. *Mens sana in corpore sano*, que peut-on désirer de mieux ! La santé de l'esprit ne vous a jamais quitté, même dans les souffrances de l'hiver dernier. Mais si les organes physiques sont blessés, elle ne fait qu'augmenter la misère humaine.

Que votre santé soit donc aussi entière et ferme que peuvent vous la souhaiter vos amis. Elle ne sera pas un bien exclusif pour vous et pour eux ; la patrie aussi en jouira, puisqu'aujourd'hui votre plume sage et courageuse lui est autant nécessaire que dans les précédentes crises de notre indépendance. Pendant la trêve que nous accordent les ennemis extérieurs (les Républiques quand cesseront elles d'en avoir ?) il faut à coups redoublés arracher la racine qu'à déjà mis sourdement l'oligarchie intérieure. Tous les vœux

des honnêtes gens sont pour *Pertinax* ! *Pertinax*¹ triomphera : *La pertinace virtù dei Romani vince ogni cosa* (ainsi dit T. Live, traduit en italien). Parmi ces vertueux Romains, vous êtes bien digne d'être placé, mon ami, qui, avec une imperturbable constance, ne cessez de revendiquer les droits d'un peuple libre.

J'ai été très fâché de la précipitation avec laquelle, à cause des collègues trop pressés, j'ai dû faire mon voyage. Si j'avais été seul, j'aurais bien volontiers profité de votre hospitalité pour jaser un peu au long sur les affaires de la Patrie et les événements du jour. Mais ce sera pour une autre fois ; nous ne manquerons jamais de sujets intéressants. En attendant, je voudrais vous prouver combien j'ai été sensible à l'accueil vraiment amical que j'ai reçu de vous et de Madame. Mais je ne trouve pas des expressions qui suffisent à mon besoin. Je dois donc me borner à vous assurer que votre cordialité est empreinte dans mon cœur en caractères ineffaçables, et à vous prier de faire agréer à Madame les remerciements les plus sincères pour ses bontés. Je fais aussi des vœux, et des vœux bien fervents, pour que Mademoiselle votre nièce, que je n'ai pas eu le bonheur de retrouver chez vous, se rétablisse parfaitement de la maladie, qui alors fut la cause de son absence. J'aurais bien des choses à dire à ces Messieurs, avec lesquels vous m'avez procuré l'honneur de m'entretenir si agréablement, et dont j'ai été charmé de faire la connaissance personnelle. Soyez, je vous en prie, mon interprète auprès d'eux, et assurez-les que j'ai remporté pour eux la plus parfaite estime, et que je désire de n'avoir pas démerité la leur.

Je suis ici, dans mon hermitage, depuis quelques jours, à l'occurrence des comices qui ont eu lieu dimanche dernier

¹ C'était le pseudonyme que de la Harpe avait adopté dans plusieurs de ses écrits et articles de journaux, notamment dans le *Nouvelliste*. (P. M.)

et jours suivants. Ce n'était pas pour me présenter à l'assemblée en candidat, car je n'ai jamais demandé le vote de personne, mais pour complaire aux amis, qui désiraient me voir, et aussi pour me reposer un peu. Ici les élections ont passé assez régulièrement. Dans d'autres cercles, il est arrivé des désordres, qui probablement frapperont de nullité leurs opérations. J'ai été réélu Député à voix unanime. Lorsqu'on n'avait qu'un député direct à nommer, leur rivalité était ordinairement assez bornée. A présent qu'il y a trois places, elles ne suffisent plus aux nombreuses ambitions qui se sont éveillées, quoique un membre du Grand Conseil ne puisse occuper aucun emploi public, et quoique à cause de cette incompétence plusieurs anciens Conseillers se soient retirés, afin de garder leurs emplois. On voit donc que le § II de l'art. 24 ne laissera pas déserte la salle de notre Grand Conseil, comme quelques uns semblaient le craindre. Si cette ambition n'a d'autre but que de servir utilement la Patrie (comme on l'affiche de tout côté) vous verrez l'âge d'or embellir le Canton du Tessin. Si c'est pour quelque autre vue, on verra bientôt ces zélés citoyens (et spécialement ceux qui sont accourus de loin) quitter doucement la Patrie, détrompés de leurs folles espérances. Je suis toujours de l'avis que notre Réforme doit avoir des heureux résultats.

Je suppose que notre très-honoré ami, le Conseiller d'État M. Usteri, se trouvera à Lausanne à la réunion de la Société d'utilité publique. Je vous prie de l'embrasser pour moi.

Recevez, Monsieur et très honorable ami, les assurances réitérées de mon véritable attachement, et celles de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très-h. et très obéiss. serviteur,

V. D'ALBERTI.

De la Harpe à d'Alberti.

Lausanne, 25 septembre 1830.

Très honoré et très respectable Ami,

C'est un peu tard pour répondre à votre aimable lettre du 8 septembre, qui ne me parvint que le 16, peu d'heures après le départ de notre ami, qu'avoit accompagné M. Hess¹, membre du Tribunal Suprême (*Oberrichter*). Quel dommage que vous n'ayez pu prolonger assez votre séjour pour vous rencontrer ici, chez moi, avec ces deux respectables magistrats de Zurich, et avec l'excellent Zellweger ! La réunion a été nombreuse et animée du meilleur esprit. On y a lu des mémoires intéressans, qui ont été suivis de discussions instructives, surtout relativement à l'enseignement mutuel qui a été critiqué par quelques hommes pleins de mérite, mais défendu avec chaleur par un grand nombre d'autres. Le rapport des travaux de notre Société cantonale, résultat du professeur Pidou², a obtenu des éloges bien mérités. On a été gai à table, sans cesser d'être décent, et les toasts ont porté un caractère qui faisoit plaisir ; nos frères transalpins n'ont pas été oubliés, en attendant que nous puissions aller leur rendre visite. L'an prochain on se réunira à Zurich, tâchez d'y venir avec quelques amis et de nous apporter quelque mémoire renfermant surtout des faits ; cela produira un bon effet. — Nous n'avions de magistrats, ni de Berne, ni de Soleure, ni de Fribourg ; ces Messieurs ne nous trouvent pas assez nobles ; il est vrai que lorsqu'on célèbre les ordonnances du 25 juillet³, *con amore*, on est peu disposé à se trouver au milieu de gens qui sont Suisses d'une autre manière.

¹ Un des membres zélés de la Société helvétique. Plus tard bourgmestre. (P. M.)

² François Pidou, le fils du landamman. (P. M.)

³ Ordonnances de Juillet à Paris. (P. M.)

Tous ceux de mes concitoyens que j'eus le bonheur de réunir chez moi, pendant le petit nombre d'heures que vous nous donnâtes, m'ont prié de les rappeler à votre souvenir, ainsi qu'à celui de MM. vos Collègues. J'en aurois réuni quelques-uns de plus, si j'en avois eu le tems, mais j'espère que vous reviendrez nous faire une plus longue visite, maintenant que la route du Simplon vous est connue.

Ma seconde cure à Aix a été favorisée, à quelques mauvais jours près, par le beau tems. J'ai séjourné là pendant vingt-deux jours, et suis revenu, non pas radicalement guéri, mais au moins fort soulagé. Le mauvais tems que nous n'avons cessé d'avoir depuis mon retour, m'a fort contrarié, l'effet des douches se faisant sentir encore plusieurs semaines après leur interruption. Il est résulté de là que lorsque le tems va changer je m'en aperçois, et que le lutin, qui m'a tant tourmenté, profite de toutes les occasions pour me jouer des tours de son métier. — Les événemens de Paris¹ avoient fait fuir d'Aix la foule des François. Quelques uns des hommes marquans ou employés sous le précédent Régime, y ont fait des apparitions momentanées, en attendant de savoir s'ils ne pourraient pas se trouver compromis par le procès intenté aux Ministres; je n'ai eu de rapports avec aucun d'eux.

L'adversaire de *Pertinax* a essayé de lui répondre, mais cet essai lui a attiré une réplique qui a achevé de le peindre. Cette polémique est maintenant terminée, et *Pertinax* continuera à traiter les questions générales le moins mal qu'il pourra. — Il est probable que la question relative à la spoliation des *anciens sujets* de Schwitz, par leurs anciens maîtres, effectuée en avril 1828, ne passera pas inaperçue². Déjà une brochure qui vient de paraître à Zurich

¹ La Révolution de juillet 1830. (P. M.)

² Dès 1814 les « nouveaux habitants » (anciens sujets) étaient exclus des fonctions publiques. En 1828 ils le furent de la *Landsgemeinde*. (P. M.)

chez MM. Orell Füssli et C^{ie} a fait justice de cette iniquité flagrante, que le Directoire fédéral auroit dû signaler énergiquement, puisqu'elle est une violation de l'art. 7 du Pacte fédéral et que le silence indulgent gardé à cet égard peut faire croire qu'on avoit des arrière-pensées. Je me rappelle au moins très bien que le Comte d'Artois étant complimé, à Bâle ou à Vesoul, en 1814, par une députation d'anciens patriciens, il les exhorta à prendre patience, en leur promettant de replacer sous leur domination leurs ci-devant sujets, dès que la chose seroit faisable; or sans les journées du 27, 28 et 29 juillet elle l'eût été. — Nous l'avons donc échappé belle, mais nous ne devons pas nous endormir; le peu d'empressement qu'on met à reconnaître le nouveau roi ¹, prouve du reste que ce libéral déplaît beaucoup et qu'on seroit bien aise de le voir entravé dans sa marche. Le roi de Sardaigne, Charles-Félix ², suivant ce qui me fut dit à Aix, avoit répondu au Cabinet de Vienne qui lui offroit 30,000 hommes pour occuper Alexandrie, qu'il vouloit demeurer neutre et se croyoit sûr de ses sujets et de son armée. Le renvoi de deux de ses ministres avoit accompagné cette réponse. Tenez vous sur vos gardes et ne vous laissez pas surprendre.

Je félicite de bien bon cœur votre Canton, de ce que votre cercle ait reconnu si bien ce qu'il vous devoit. — Il faudra partout du tems, pour que les ambitions puissent être satisfaites, sans compromettre la chose publique; on en fait souvent l'épreuve chez nous; ces jours derniers le Landamman Muret ³ a pourtant eu le chagrin de se voir préférer, dans son cercle, comme député direct, un homme nouveau, qui a obtenu 92 suffrages, tandis qu'il n'en obtenoit lui que 7. — On prétend que l'opinion publique va s'améliorant, mais elle

¹ Louis-Philippe.

² Charles-Félix 1821-1831, successeur de Victor-Emmanuel I^{er}, réprima les troubles dans son royaume. (P. M.)

³ Le landamman Muret (1759-1847) écrivit à la *Gazette* dans un sens opposé aux idées du *Nouvelliste*. (P. M.)

ne pourra influer assez tôt sur les œuvres de notre représentation nationale, pour l'empêcher d'abandonner, l'une après l'autre, les garanties dont nous aurions un si pressant besoin : il manque aux trois quarts de nos représentans des connoissances indispensables, et ils n'imaginent pas même en avoir besoin.

La modification apportée à notre système électoral a bien fait cesser un abus, mais il n'est nullement certain, que ce qui l'a remplacé, n'en fasse pas naître d'autres. Le mal est aux racines de l'arbre, auxquelles on n'a pas touché.

Vous aurez vu que l'avocat Fischer ¹ qui passe pour un homme d'esprit estimable, a provoqué assez mal à propos M. Hess, de Zurich, dont la réponse m'a paru sans réplique. Nos hommes d'État devroient, lorsqu'ils parlent officiellement, peser leurs expressions, car la publicité est là pour les scruter.

Les mouvemens qui se manifestent en Allemagne ² me font surtout de la peine, parce que je crains qu'on en veuille rendre les François responsables. Heureusement tous ont besoin de la paix, et les Rothschilds ne peuvent fournir de l'argent à tous.

Ma femme et ma mère vous offrent leurs cordiales salutations; veuillez me rappeler au souvenir de MM. vos compagnons de voyage, ainsi qu'à celui de M. Feltner, s'il est à Lugano. Tous ceux qui dînèrent avec vous m'ont chargé de vous offrir leurs complimens. Conservez-moi dans votre amitié, la place que vous m'avez accordée, et recevez...

P. S. J'ai fait votre commission à l'ami commun, et j'ai reçu hier une lettre qui m'assure qu'il est remis de l'extrême fatigue qu'il avoit éprouvée en passant deux nuits blanches, dans son voyage de Zurich à Lausanne.

¹ Conseiller d'Etat en 1845. (P. M.)

² Troubles révolutionnaires, sous l'influence de la Révolution de Juillet, dans le Brunswick, en Saxe, dans la Hesse, etc. (P. M.)

D'Alberti à de la Harpe.

Lugano, 14 novembre 1830.

M. le Général, très-honoré et très-respectable ami
et Concitoyen !

Je n'ai pas répondu tout de suite à votre intéressante lettre du 25 septembre dernier, parce qu'étant à la veille de la réunion du nouveau Grand Conseil, qui devait commencer l'organisation publique par l'élection des premiers fonctionnaires, je comptais vous en dire quelque chose. L'époque attendue arriva. Le Grand Conseil fit ses élections à peu près comme on les avait prévues quelques mois auparavant, et, grâce à la promptitude de nos gazettes, le tout fut connu du public sans délai. Voyant donc que je ne pouvais disputer à nos gazettiers l'avantage de la nouveauté, j'ai cru devoir leur céder le pas, et attendre à vous donner de mes notices, lorsque celles touchant à la République n'auraient presque plus aucun intérêt.

Le Grand Conseil s'est ajourné le 30 octobre, après avoir assermenté le Conseil d'État et le Tribunal d'appel, et ne s'assemblera que le 18. Nous avons profité de cet interrègne pour mettre en place les juges etc... nouveaux élus, congédier les remplacés, faire nous aussi les élections de nos employés, donner des directions aux uns et autres, et préparer quelques matériaux pour entretenir le Grand Conseil qui va nous surprendre, sous peu de jours. Voilà de la besogne qui nous a assez occupés ces deux semaines. Si la machine peut s'arranger comme je désire et j'espère, nos soins seront bien employés.

La visite dont nous avons été honorés, pendant la seconde moitié d'octobre, d'un Commissaire fédéral et de deux autres de la part des gouvernements Autrichien et Sarde, nous a causé quelque embarras. On prétendait qu'il y avait chez nous des rassemblements de réfugiés italiens, qui tra-

vaillaient pour soulever l'Italie septentrionale. On demandait l'extradition des sujets lombards, et l'éloignement de tous les autres. Le gouverneur de Milan ne nous menaçait de rien de moins que de couper toute communication des Tessinois avec la Lombardie, de renvoyer tous nos ressortissants des États de S. M. I.; de nous refuser le sel et le pain, etc... Ces menaces étaient trop extraordinaires pour être sérieuses, d'autant plus que les rassemblements étaient chimeriques. Cependant, comme le gouvernement était alors proche à résigner sa place à un gouvernement nouveau, il ne voulut pas se charger d'une responsabilité quelconque, sans avoir connu les intentions du Grand Conseil.

Celui-ci remit l'affaire à une Commission, dont le rapport fut qu'il n'y avait eu ici aucun rassemblement de proscrits; que le petit nombre de ceux-ci, qui se trouvent dans le Canton, n'ont donné aucun sujet d'inquiétude, et qu'ils sont tolérés d'après l'intention bien connue de leurs gouvernements; et qu'enfin les Lombards il n'y en a aucun, et ainsi il n'y a lieu ni à extradition ni à éloignement, puisque deux individus qu'on qualifie comme tels sont citoyens du Canton. On concluait que dans cet état de choses on pouvait croire que les gouvernements réclamants auraient cessé leurs plaintes et leurs demandes; que si parmi ces réfugiés on trouvait des sujets qu'on dût éloigner, le Conseil d'Etat devait le faire lui-même, et qu'en tout cas celui-ci ne devait rien oublier pour maintenir les relations de bon voisinage et d'amitié, d'après les traités et le droit des gens. Ce rapport a été adopté, avec l'addition d'une motion faite par un membre, qui, avec d'autres paroles, ne dit rien de plus que la conclusion du rapport. Nos réponses à ces gouvernements ont été dans ce sens, et nous ne doutons pas de la conservation de nos relations usuelles. Voilà comment a fini cette affaire qui a tenu en suspens la Suisse et l'étranger, sur les suites d'un démêlé dont les apparences étaient graves, mais

qui ne doit probablement son origine qu'à l'espionnage calomnieux de quelques perfides tessinois mécontents de la réformation qui les a culbutés (*avanti*). Cependant quelques-uns de ces réfugiés sont partis d'eux-mêmes; d'autres ont reçu l'ordre de s'en aller; et d'autres resteront.

L'hiver approche; je fais bien des vœux pour que votre santé n'en souffre pas, et que « ce triste Lutin » qui vous a tant persécuté, oublie enfin la route de vous trouver. Faites agréer, je vous en prie, à Madame et à Mademoiselle votre nièce mes plus respectueuses et cordiales salutations. Veuillez me rappeler au souvenir de tous ces messieurs que j'eus le bonheur de connaître chez vous. Mes compagnons de voyage sont bien sensibles à votre souvenir et vous présentent leurs compliments. M. Zeltner reste toujours près de Varese, dans le domaine de son gendre M. Morosini. Et vous, mon cher, et très honoré Ami, ne m'oubliez pas, car je suis sincèrement avec la plus haute considération et véritable dévouement.

Votre très-h. et très-obéiss. serviteur et concitoyen,
V. D'ALBERTI.

AMIEL A-T-IL DES ANCÊTRES VAUDOIS ?

J'ai fait jadis quelques recherches sur la généalogie de Töpffer, et j'en ai publié le résultat dans la *Gazette de Lausanne* du 26 juillet 1887; je concluais en ces termes : « Cet » écrivain dont Genève est fière n'avait pas une goutte de » sang genevois. A considérer son ascendance avec soin, on » voit qu'il était Allemand aux trois quarts, si ce n'est davantage; et pour le reste, il était Vaudois. »

D'Amiel aussi, on peut dire qu'il n'avait pas dans ses veines une seule goutte de sang genevois. Si l'on remonte, en